



RAPPORT RELATIF AUX COMPTES 2023

En droit :

- En application de l'article 4, alinéa 1 du décret concernant l'administration financière des communes¹, les principes de la comptabilité publique découlant du modèle comptable harmonisé (MCH2) doivent être appliqués.
- En application de l'article 7, alinéa 1 du décret concernant l'administration financière des communes, les communes établissent un plan financier arrêté par l'exécutif. Il est mis à jour régulièrement et selon les besoins, mais au moins une fois par année.
- En application de l'article 5 du décret concernant l'administration financière des communes, les comptes annuels se composent :
 - a) du compte de résultats à deux niveaux ;
 - b) du compte des investissements ;
 - c) du bilan ;
 - d) du tableau des flux de trésorerie (pas avant l'exercice 2024) ;
 - e) des annexes (a à h).

Table des matières

1. Introduction.....	3
2. Synthèse.....	4
3. Principes relatifs à la présentation des comptes selon MCH2.....	7
4. Résultats.....	8
5. Compte de résultats	13
6. Compte des investissements.....	17
7. Bilan.....	19
8. Annexes aux comptes annuels.....	20
9. Proposition du Conseil communal/municipal	33
10. Approbation des comptes annuels	34

1. Introduction

Les comptes annuels sont remis au délégué aux affaires communales en vue de leur apurement avec les documents suivants dans cet ordre :

- a) le rapport préliminaire daté et signé du caissier ;
- b) le rapport de l'exécutif daté et signé par le président et le secrétaire ;
- c) le rapport du législatif daté et signé par le président et le secrétaire ;
- d) l'attestation de la commune ;
- e) la liste des crédits supplémentaires ;
- f) le rapport de révision intermédiaire ;
- g) le rapport de vérification des comptes ;
- h) le bilan après clôture et comptabilisation de la variation de fortune ;
- i) le compte de résultats avec la récapitulation par fonction ;
- j) le compte des investissements ;
- k) le tableau des flux de trésorerie ;
- l) l'annexe aux comptes ;
- m) le grand livre du bilan, du compte de résultats et des investissements (peuvent être transmis sous format informatique à l'adresse julien.buchwalder@jura.ch).

En application de l'article 18, alinéa 1 du décret concernant l'administration financière des communes :

L'exécutif soumet chaque année les comptes à l'approbation du législatif avant le 30 juin qui suit la fin de l'exercice. Il en est responsable.

Les comptes approuvés sont transmis au délégué aux affaires communales en vue de leur apurement avant le 30 juin de l'année suivante.

2. Synthèse

Ce chapitre permet de présenter, sous forme résumée, les principales données concernant les comptes annuels, à savoir :

a) Les adaptations législatives (modifications de règlements)

Pas d'adaptation législative en 2023.

b) Les spécificités communales (par ex. service électrique)

Les comptes communaux sont répartis selon les périmètres analytiques suivants :

- L'administration générale
- L'approvisionnement en eau (7100)
- La gestion des déchets (7300)
- Les pâturages de Muriaux (8113)
- Les pâturages du Peuchapatte (8114)
- Les chemins de Muriaux (8120)
- Les chemins du Peuchapatte (8123)
- Les forêts (8200)

c) Les investissements et les projets importants

Les investissements nets 2023 se chiffrent à CHF 124'542.- et se répartissent comme suit :

- Logiciel contrôle des habitants et comptabilité Urbanus (CHF 36'867.-) ;
- Place de jeux des Emibois (CHF 46'116.-²) ;
- Comité infrastructures et bâtiments (honoraires) (CHF 2'000.-³) ;
- Finalisation des travaux (CHF 1'562.-) et subvention pour le réservoir d'eau du Peuchapatte (- CHF 21'850.-), qui porte le coût final à CHF 76'156.- ;
- Déplacement d'une conduite d'eau au Roselet (CHF 68'649.-) ;
- Honoraires révision PAL (CHF 5'497.-⁴) ;
- Réfection du chemin des Charmattes (CHF 26'400.-) ;
- Décompte de fin des travaux de la STEP de la loge de la Chaux-d'Abel en notre faveur (- CHF 738.-), qui porte l'investissement net final à CHF 43'188.- ;

² 50 % de l'amortissement est mis à charge du cercle scolaire des Breuleux

³ Projet en cours

⁴ Projet en cours

- Plancher La Michel et hangar Peuchapatte (CHF 23'468.-) ;
- Travaux complémentaires (CHF 7'690.-) et solde de subventions (- CHF 79'820.-) pour les dessertes agricoles terminées en 2022, qui porte le coût final 2019-2023 à CHF 693'602.- ;
- Assainissement énergétique école des Emibois (CHF 8'700.-⁵).

Des investissements prévus au budget n'ont pas été réalisés, car les projets seront réétudiés :

- Rénovation du hangar des Emibois (CHF 30'000.- au budget) ;
- Haute grange Daxelhofer (CHF 250'000.- au budget).

d) L'endettement (motifs de la diminution ou de l'augmentation)

L'endettement diminue sensiblement en 2023, passant de CHF 2'332'429.- en 2022 à CHF 733'221.- en 2023.

Cette évolution s'explique notamment par les remboursements de crédits suivants :

- Remboursement du crédit lié aux dessertes agricoles (CHF 461'097.-) ;
- Avant-dernière annuité remboursée à l'Economie Rurale pour les dessertes agricoles (CHF 112'333.-) ;
- Dernier remboursement du crédit lié à la loge de la Daxelhofer (CHF 13'800.-) ;
- Remboursement linéaire du crédit SAF (CHF 10'600.-) ;

Par ailleurs, aucun nouveau crédit n'a été souscrit.

Le versement plus rapide, durant l'exercice en cours, des subventions à redistribuer permet également de réduire les engagements financiers ouverts au 31.12 de l'ordre de CHF 680'000.-.

⁵ Projet en cours (il s'agit d'une première étape liée au radon)

e) Les capitaux propres (motifs de la diminution ou de l'augmentation)

Les capitaux propres de l'administration générale augmentent de CHF 509'294.- (CHF 460'000.- d'attribution à la réserve de politique budgétaire et CHF 49'294.- de bénéfice attribués à la réserve générale) pour s'établir à environ 5.5 MCHF.

Les autres périmètres analytiques présentent les variations suivantes au 31.12.2023 :

- L'approvisionnement en eau (7100) : CHF 16'962.-, pour un fonds à CHF 205'613 ;
- La gestion des déchets (7300) : CHF 5'218.-, pour un fonds à CHF 116'070.- ;
- Les pâturages de Muriaux (8113) : - CHF 20'598.-, pour un fonds à CHF 540'189.- ;
- Les pâturages du Peuchapatte (8114) : CHF 3'361.-, pour un fonds à CHF 285'828.- ;
- Les chemins de Muriaux (8120) : - CHF 5'112.-, pour un fonds à CHF 294'472.- ;
- Les chemins du Peuchapatte (8123) : CHF 19'967.-, pour un fonds à CHF 220'609.- ;
- Les forêts (8200) : - CHF 14'743.-, pour un fonds à CHF 483'314.-.
- Fonds de la taxe de séjour : pas de variation, CHF 36'347.-

La somme des capitaux propres s'élève ainsi à CHF 7'648'288.- au 31.12.2023, contre CHF 7'133'948 au 31.12.2022 (+ CHF 514'350.-).

f) Appréciation de l'exécutif

Le Conseil communal est très satisfait de présenter des comptes bénéficiaires avec un résultat net 2023 de CHF 78'627.-, ce qui représente un écart favorable de CHF 186'283.- par rapport au budget et une amélioration par rapport à 2022 de CHF 135'959.-.

La prudence reste cependant de mise, car l'exercice 2023 est grandement facilité par les deux produits ci-dessous :

1. Bénéfice réalisé sur la vente de La Louvière (CHF 340'000.-) ;
2. Recettes fiscales plus élevées qu'attendues (CHF 180'000.-).

Ces produits étant exceptionnels, le Conseil propose à l'Assemblée de porter à la réserve de politique budgétaire la somme de CHF 460'000.-, correspondant au 100 % de la vente de la Louvière et au 2/3 des recettes fiscales supplémentaires.

Le résultat d'exploitation - c'est-à-dire hors éléments vente de la Louvière et impact de la péréquation financière versée en 2023 - est largement positif avec + CHF 195'637 par rapport à un budget estimé en perte de CHF 86'650.- et un résultat 2022 aussi en déficit de CHF 9'426.-.

Pour la suite, la prudence reste de mise. Les préoccupations restent principalement :

- Les forêts ;
- Le gouffre énergétique des bâtiments ;
- L'amélioration des infrastructures.

3. Principes relatifs à la présentation des comptes selon MCH2

3.1 Généralités

Les comptes annuels 2023 ont été établis en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2).

Les corporations jurassiennes de droit public introduisent le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) selon le décret concernant l'administration financière des communes du 5 septembre 2018. Les comptes annuels 2020 sont les premiers à être établis en application de ces prescriptions.

3.2 Terminologie

Le passage au MCH2 entraîne en particulier les changements terminologiques suivants :

MCH1	MCH2
➤ Classification par tâches	➤ Classification fonctionnelle
➤ Compte de fonctionnement	➤ Compte de résultats
➤ Dépréciations complémentaires	➤ N'existe plus avec MCH2
➤ Engagements	➤ Capitaux de tiers
➤ Fortune nette	➤ Excédent du bilan

3.3 Amortissements

Il n'est pas autorisé d'effectuer des amortissements du patrimoine financier. Celui-ci est réévalué périodiquement en application de l'article 34, alinéa 2 du décret concernant l'administration financière des communes.

Les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés en application de l'article 36, alinéa 6 du décret concernant l'administration financière des communes.

Le patrimoine administratif est amorti de façon linéaire, en fonction de la durée d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisations, (cf. annexe 2 du décret concernant l'administration financière des communes).

3.4 Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif

En principe, l'exécutif inscrit les dépenses d'investissement au compte de résultats jusqu'à concurrence de 20'000 francs. Au-delà de cette limite, elles doivent en principe être inscrites dans le compte des investissements.

3.5 Passage du MCH1 au MCH2 (patrimoine administratif)

Le patrimoine administratif sous MCH1 au 31 décembre 2019 est repris au 1^{er} janvier 2020 à sa valeur comptable au bilan sous MCH2.

4. Résultats

4.1 Clôture du compte de résultats (résultat global)

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	- 3'651'459.-
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	3'701'178.-
	Résultat de l'activité d'exploitation	49'719.-
34	Charges financières	- 53'682.-
44	Revenus financiers	542'590.-
	Résultat provenant de financement	488'908.-
	Résultat opérationnel	538'627
38	Charges extraordinaires	- 460'000.-
48	Revenus extraordinaires	0.-
	Résultat extraordinaire	- 460'000.-
	Résultat total, compte de résultats	78'627.-

4.2 Compte des investissements

Comptes	Libellés	CHF
690	Report au bilan des dépenses	- 255'972.-
590	Report au bilan des recettes	131'430.-
	Résultat du compte des investissements	- 124'542.-

4.3 Résultat du financement (autofinancement)

Comptes	Libellés	CHF
90	Clôture du compte de résultats	78'627.-
33 +	Amortissement du patrimoine administratif	106'427.-
35 +	Attributions aux financements spéciaux	20'257.-
45 -	Prélèvement sur les financements spéciaux	- 45'822.-
364 +	Réévaluation des prêts du patrimoine administratif	-
365 +	Réévaluation des participations du patrimoine administratif	-
366 +	Amortissements des subventions des investissements	-
389 +	Attributions aux capitaux propres	460'000.-
4490 -	Revalorisation du patrimoine financier	-
489 -	Prélèvement sur les capitaux propres	-
	Autofinancement (Cash flow)	619'489.-
690 ./ 590	Résultat du compte des investissements (selon chiffre 4.2 ci-dessus)	- 124'542.-
	Résultat de financement (+ = excédent / - = découvert de financement)	+ 494'947.-

Commentaires :

L'autofinancement présenté ci-dessus (CHF 619'489.-) est positivement influencé par la vente de La Louvière (CHF 340'000.-). En retranchant cet élément exceptionnel, il serait de CHF 279'489.-.

Cette capacité d'autofinancement permet de financer les investissements communaux courants sans recourir à des emprunts.

4.4 Résultat du financement spécial « Approvisionnement en eau (7100) »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37, 39	Charges d'exploitation	- 187'243.-
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	204'225.-
	Résultat de l'activité d'exploitation	16'982.-
34	Charges financières	- 20.-
44	Revenus financiers	-
	Résultat provenant de financement	16'962.-
	Résultat opérationnel	16'962.-
38	Charges extraordinaires	-
48	Revenus extraordinaires	-
	Résultat extraordinaire	-
90100.30 / 90110.30	Résultat total, compte de résultats	16'962.-

Commentaires :

Les charges d'exploitation liée à l'approvisionnement en eau sont stables (- 3.5 %). Leur répartition est la suivante : environ 60 % proviennent de l'achat d'eau au SEF⁶, tandis que le solde se répartit entre l'entretien du réseau (23 %), les ressources humaines dédiées à la gestion (15 %) et les amortissements (2 %). Les produits proviennent exclusivement des taxes encaissées.

4.5 Résultat du financement spécial « Gestion des déchets (7300) »

(Généré automatiquement par le système informatique)

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37, 39	Charges d'exploitation	- 62'021.-
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	67'239.-
	Résultat de l'activité d'exploitation	5'218.-
34	Charges financières	-
44	Revenus financiers	-
	Résultat provenant de financement	-
	Résultat opérationnel	5'218.-
38	Charges extraordinaires	-
48	Revenus extraordinaires	-
	Résultat extraordinaire	-
90100.40 / 90110.40	Résultat total, compte de résultats	5'218.-

Commentaires :

A l'instar de l'approvisionnement en eau, les charges d'exploitation liées à la gestion des déchets sont stables (- 0.8 % entre 2022 et 2023). 53 % des charges sont directement liées à l'élimination des déchets (transport, incinération / recyclage). 24 % des coûts proviennent de l'entretien des éco points. Le solde des charges (23 %) concerne les ressources humaines relatives à la gestion des déchets. Les produits proviennent des taxes sur les déchets et du prix de revente de certains déchets.

⁶ Syndicat pour l'alimentation des Franches-Montagnes en eau potable

4.6 Résultat du financement spécial « Pâturages Muriaux (8113) »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37, 39	Charges d'exploitation	- 744'222.-
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 49	Revenus d'exploitation	719'138.-
	Résultat de l'activité d'exploitation	- 25'084.-
34	Charges financières	-
44	Revenus financiers	4'485.-
	Résultat provenant de financement	4'485.-
	Résultat opérationnel	- 20'598.-
38	Charges extraordinaires	-
48	Revenus extraordinaires	-
	Résultat extraordinaire	-
90100.30 / 90110.30	Résultat total, compte de résultats	- 20'598.-

Commentaires :

Ce résultat correspond à une volonté d'augmenter le montant des contributions redistribuées aux exploitants (CHF +12'426.-), à l'impact de factures 2022 reçues tardivement et supportées en 2023 (CHF + 8'896.-) et une baisse globale des frais (CHF -724.-).

Ces éléments conduisent le résultat des Pâturages Muriaux à un déficit d'un peu plus de CHF 20'000.-, lequel est déduit du fonds dont le solde s'élève au 01.01.2024 à environ CHF 540'000.-.

4.7 Résultat du financement spécial « Pâturages Peuchapatte (8114) »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37, 39	Charges d'exploitation	- 157'557.-
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 49	Revenus d'exploitation	114'801.-
	Résultat de l'activité d'exploitation	- 42'756.-
34	Charges financières	-
44	Revenus financiers	46'117.-
	Résultat provenant de financement	46'117.-
	Résultat opérationnel	3'361.-
38	Charges extraordinaires	-
48	Revenus extraordinaires	-
	Résultat extraordinaire	-
90100.30 / 90110.30	Résultat total, compte de résultats	3'361.-

Commentaires :

Les charges 2023 sont stables par rapport à 2022 (- 1.3 %).

Les loyers encaissés, notamment sur le terrain des éoliennes du Peuchapatte, permettent de dégager un léger excédent.

4.8 Résultat du financement spécial « Chemins Muriaux (8120) »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37, 39	Charges d'exploitation	- 31'327.-
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 49	Revenus d'exploitation	41'623.-
	Résultat de l'activité d'exploitation	10'296.-
34	Charges financières	- 5'872.-
44	Revenus financiers	-
	Résultat provenant de financement	- 5'872.-
	Résultat opérationnel	4'423.-
38	Charges extraordinaires	-
48	Revenus extraordinaires	-
	Résultat extraordinaire	-
90100.30 / 90110.30	Résultat total, compte de résultats	4'423.-

Commentaires :

Les charges d'exploitation des chemins de Muriaux proviennent en premier lieu de l'amortissement des dessertes agricoles (61 %). L'entretien des chemins représente ensuite le solde 39 % des coûts et est stable par rapport à 2022 (- 9.6 %).

Les produits proviennent des taxes (84 %) et d'une contribution de la commune (16 %).

Pour absorber la charge d'amortissement sans modifier les taxes des chemins, il est proposé à l'Assemblée de prélever CHF 9'535.- (50 % de l'amortissement annuel) sur le fonds des chemins.

4.9 Résultat du financement spécial « Chemins Peuchapatte (8123) »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37, 39	Charges d'exploitation	- 30.-
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 49	Revenus d'exploitation	19'997.-
	Résultat de l'activité d'exploitation	19'967.-
34	Charges financières	-
44	Revenus financiers	-
	Résultat provenant de financement	-
	Résultat opérationnel	19'967.-
38	Charges extraordinaires	-
48	Revenus extraordinaires	-
	Résultat extraordinaire	-
90100.30 / 90110.30	Résultat total, compte de résultats	19'967.-

Commentaires :

La redevance Alpiq (éoliennes) et la taxe des chemins permettent de couvrir largement les charges d'exploitation liées aux chemins du Peuchapatte, lesquelles sont exclusivement composées de l'entretien courant. Aucun frais d'entretien n'a été enregistré pour 2023.

4.10 Résultat du financement spécial « Forêts (8200) »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37, 39	Charges d'exploitation	- 645'971.-
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 49	Revenus d'exploitation	645'971.-
	Résultat de l'activité d'exploitation	0.-
34	Charges financières	-
44	Revenus financiers	-
	Résultat provenant de financement	-
	Résultat opérationnel	0.-
38	Charges extraordinaires	-
48	Revenus extraordinaires	-
	Résultat extraordinaire	-
90100.30 / 90110.30	Résultat total, compte de résultats	0.-⁷

Commentaires :

L'exploitation du bois a coûté CHF 490'707.-, pour des produits de vente de CHF 376'297.-, soit une perte de CHF 114'410.-

En parallèle, des travaux de reboisement et de soins aux forêts ont été entrepris pour un montant de CHF 129'977.- (y compris 5 ans d'entretien des ilots plantés), permettant de prétendre à des subventions de CHF 234'674.-.

Par ailleurs, des frais de nettoyage d'anciennes coupes de bois (avant 2023) ont été rattrapés sur l'exercice 2023, pour un montant de CHF 35'000.-. Le Conseil communal propose à l'Assemblée de prélever ce montant du fonds des forêts.

Ces éléments permettent ainsi aux Forêts de dégager un bénéfice de CHF 20'257.-, lequel est attribué au fonds des forêts.

⁷ Le bénéfice des Forêts de CHF 20'257.- a été viré dans le Fonds des Forêts avant bouclage, raison pour laquelle le résultat apparaît à 0.-.

5. Compte de résultats

5.1 Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matières

CHARGES		Comptes 2023		Budget 2023		Comptes de l'exercice précédent	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30	Charges du personnel	402'877		362'800		393'653	
31	Charges de biens et services et autres ch.	1'203'098		906'240		1'008'014	
33	Amortissements du patrimoine administratif	106'427		103'400		102'125	
34	Charges financières	53'682		70'780		88'799	
35	Attributions aux financements spéciaux	20'257		3'300		0	
36	Charges de transfert	1'309'651		1'328'299		1'362'614	
37	Subventions redistribuées	609'149		591'700		593'828	
38	Charges extraordinaires	460'000		0		0	
3	Total des charges	4'165'141		3'366'519		3'549'033	

REVENUS		Comptes 2023		Budget 2023		Comptes de l'exercice précédent	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
40	Revenus fiscaux		1'867'860		1'620'570		1'608'819
41	Revenus régaliens et de concessions		16'873		16'727		16'873
42	Taxes		784'793		674'562		831'665
43	Revenus divers		0		8'869		0
44	Revenus financiers		542'590		122'490		126'998
45	Prélèvements sur les financements spéc.		45'822		5'408		1'253
46	Revenus de transfert		377'180		236'427		243'637
47	Subventions à redistribuer		608'649		573'800		593'862
48	Revenus extraordinaires		0		0		0
4	Total des revenus		4'243'768		3'258'853		3'423'070

CLÔTURE		Comptes 2023		Budget 2023		Comptes de l'exercice précédent	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
90	Clôture du compte de résultats	4'165'141	4'243'768	3'366'519	3'258'853	3'549'033	3'423'070
9	Comptes de clôture		78'627	107'666		125'963	

Commentaires :

Les charges de personnel augmentent légèrement entre 2022 et 2023 (+CHF ~9'000.-), en raison du paiement et du provisionnement d'heures supplémentaires du personnel communal.

L'augmentation des charges de biens et services provient notamment des soins forestiers (+ CHF ~122'000.-), des coupes de bois supplémentaires (+ CHF ~63'000.-) et des frais supplémentaires liés aux Pâturages de Muriaux (+ CHF ~35'000.-).

Les amortissements restent stables, tandis que les frais financiers sont en nette diminution (- CHF 35'000.-) grâce à une charge d'intérêt réduite (remboursement de crédits) et une maîtrise des frais d'entretien des bâtiments loués.

L'attribution aux financements spéciaux concerne le virement du bénéfice des forêts au fonds des forêts (CHF 20'257.-).

Les charges transférées sont en diminution (- CHF ~53'000.- par rapport à 2022), car la participation de la commune de Muriaux à la péréquation financière passe de CHF 117'790.- en 2022 à CHF 23'124.- en 2023. D'autres charges liées augmentent quant à elles : + CHF ~18'000.- pour l'action sociale et + CHF ~21'000.- pour le Centre de Loisirs.

La charge extraordinaire de CHF 460'000.- est constituée exclusivement du versement au Fonds de réserve de politique budgétaire. Ce montant correspond au 100 % du produit de la vente de la Louvière et au 2/3 des recettes fiscales supplémentaires enregistrées en 2023.

En retirant les versements aux fonds, l'évolution globale des charges est de + 2.5 %.

Pour ce qui concerne les produits, les revenus fiscaux sont en nette hausse (+ CHF ~260'000.- par rapport à 2022), tandis que les revenus régaliens et les taxes sont stables.

Les revenus financiers sont pour leur part favorablement impactés par la vente de la Louvière (+ CHF ~340'000.-).

Les prélèvements sur les fonds effectués représentent CHF ~45'000.- (CHF 35'000.- pour les Forêts et CHF ~10'000.- pour les Chemins de Muriaux).

L'augmentation des revenus de transfert (+ CHF ~134'000.-) provient des subventions reçues pour les soins apportés aux Forêts.

Ces éléments permettent ainsi de présenter un bénéfice de CHF 78'627.- pour l'exercice 2023, alors qu'une perte de CHF 107'666.- était budgétée. L'exercice 2022 s'était quant à lui soldé par un déficit de CHF 125'963.-.

5.2 Aperçu du compte de résultats selon les fonctions

Comptes de résultats		Comptes 2023		Budget 2023		Comptes de l'exercice précédent	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	317'336	40'771	281'860	40'195	267'084	50'157
	Excédent de produits/charges	-276'565		-241'665		-216'926	
1	Ordre et sécurité publics - défense	38'943	38'443	32'900	42'200	36'750	41'446
	Excédent de produits/charges	-500			9'300		4'696
2	Formation	702'723	5'245	726'110	6'850	723'462	13'647
	Excédent de produits/charges	-697'478		-719'260		-709'815	
3	Culture – Sports – Loisirs – Eglises	76'933	1'000	61'500	0	43'723	0
	Excédent de produits/charges	-75'933		-61'500		-43'723	
4	Santé	8'627		7'832		5'467	
	Excédent de produits/charges	-8'627		-7'832		-5'467	
5	Prévoyance sociale	415'380	2'150	426'653	2'177	393'345	2'483
	Excédent de produits/charges	-413'230		-424'476		-390'862	
6	Trafic et télécommunication	230'760	92'378	298'030	89'857	295'565	112'150
	Excédent de produits/charges	-138'382		-208'173		-183'415	
7	Protection de l'environnement – amén. terr.	254'328	271'463	245'648	263'175	262'689	262'815
	Excédent de produits/charges		17'135		17'527		126
8	Economie publique	1'644'858	1'651'878	1'217'208	1'257'065	1'343'684	1'422'656
	Excédent de produits/charges		7'020		39'857		78'972
9	Finances et impôts	580'839	2'246'027	151'804	1'640'360	287'138	1'627'589
	Excédent de produits/charges		1'665'188		1'488'556		1'340'451
	Totaux						
	Excédent de produits/charges		78'627	-107'666		-125'963	

Commentaires :

Les charges liées à l'administration générale sont en hausse par rapport au réel 2022, en raison des heures supplémentaires payées et provisionnées, ainsi que des nouveaux logiciels informatiques dont les licences et frais de maintenances sont plus coûteux.

Les charges et revenus des chapitres « 1. Ordre et sécurité publics » et « 4. Santé » sont stables.

En ce qui concerne le point 2 « Formation » ; les frais d'écolage sont en diminution d'environ CHF 24'000.-, ce qui explique la baisse de ce poste de charge, qui représente environ 17 % du total des charges de la commune.

Le chapitre 3 « Culture - Sports - Loisirs - Eglise » est quant à lui constitué à 95 % par la participation communale au déficit du Centre de Loisirs (CHF ~71'000.-).

La prévoyance sociale (5^e périmètre ci-dessus), qui représente 10 % des charges totales, accuse pour sa part une hausse par rapport à 2022 (+ 6 %, soit + CHF ~ 22'000.-).

Les coûts liés aux infrastructures (6 « Traffic et télécommunication ») sont en nette diminution par rapport à l'exercice 2022 (~ - 28 %).

En ce qui concerne la protection de l'environnement (eau, déchets) (point 7) et l'économie publique (pâturages, chemins et forêts) (point 8), les commentaires figurent aux chapitres 4.4 à 4.10.

Enfin, la rubrique « 9. Finances et impôts » permet de constater les revenus supplémentaires 2023, constitués d'une part par les rentrées fiscales et d'autre part par la vente de la Louvière (détails évoqués au chapitre 2f).

6. Compte des investissements

6.1 Aperçu du compte des investissements selon les groupes de matière

(Générés automatiquement par le système informatique)

		Comptes 2023		Budget 2023		Comptes de l'exercice précédent	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50	Immobilisations corporelles	178'178		70'000		541'351	
51	Investissements pour le compte de tiers	31'430		342'300		43'926	
52	Immobilisations incorporelles	46'364		0		20'799	
54	Prêts	0		0		0	
55	Participations et capital social	0		0		0	
56	Propres subventions d'investissements	0		0		0	
57	Subventions des investissements à redistrib.	0		0		0	
58	Investissements extraordinaires	0		0		0	
		255'972		412'300		606'076	

		Comptes 2023		Budget 2023		Comptes de l'exercice précédent	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
60	Transferts d'immobilisations corporelles		0		0		0
61	Remboursement de tiers		0		0		0
62	Transferts d'immobilisations incorporelles		0		0		0
63	Subventions d'investissements acquises		131'430		0		61'998
64	Remboursement de prêts		0		0		0
65	Report de participations		0		0		0
66	Remboursement de propres subventions		0		0		0
67	Subventions d'investissement à redistrib.		0		0		0
68	Recettes d'investissements extra.		0		0		0
			131'430		0		61'998

CLÔTURE		Comptes 2023		Budget 2023		Comptes de l'exercice précédent	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
590	Report au bilan des recettes	255'972		412'300		606'076	
690	Report au bilan des dépenses		131'430		0		61'998

Commentaires :

Voir chapitre 2c.

6.2 Synthèse des investissements relatifs au plan financier 2023 – 2027

N°	Investissements	2023	2024	2025	2026	2027
1.	Réservoir d'eau Peuchapatte 2021-2022	- 20'288 ⁸				
2.	Dessertes agricoles 2022	- 72'130 ⁹				
3.	Chemin Charmattes 2022	26'400 ¹⁰				
4.	STEP Chaux-d'Abel	-738 ¹¹				
5.	Déplacement conduite eau Roselet 2023	68'649 ¹²				
6.	Assain. ener. école Emibois 2023	8'700				
7.	Place de jeux Emibois 2023	46'116 ¹³				
8.	Logiciel Urbanus	36'867 ¹⁴				
9.	Comité infra. et bât. honoraires	2'000				
10.	Révision PAL honoraires	5'497				
11.	Plancher La Michel et hangar Peuchapatte 2023	23'468				
	Total	124'542				

⁸ Projet initié en 2022, avec un coût final/total de CHF 76'156.- pour le réservoir d'eau du Peuchapatte ;

⁹ Projet initié en 2022, avec un coût final/total de CHF 274'607.- pour les dessertes réalisées en 2022 (2019-2023 à CHF 693'602.-) ;

¹⁰ Projet initié en 2022, avec un coût final/total de CHF 26'725.60 ;

¹¹ Projet initié en 2022, avec un coût final/total de CHF 43'188.- ;

¹² Projet 2023, budget de CHF 70'000.- respecté ;

¹³ Montant net tenant compte de la participation de CHF 15'000.- de la loterie romande. 50 % de l'amortissement pris en charge par Les Breuleux (décompte scolaire) ;

¹⁴ Au budget dans les charges d'exploitation.

7. Bilan

Bilan au 31 décembre 2023 avec la situation initiale, le mouvement et la situation finale. Le bilan transmis doit être clôturé avec la variation de fortune comptabilisée par le compte 2990.

Bilan	31.12.2023	31.12.2022
Actif	8'332'214	9'417'073
100 Disponibilités et placements à court terme	2'490'949	3'510'437
101 Créances	411'062	351'619
104 Actifs de régularisation	141'863	176'592
107 Placements financiers	-	-
108 Immobilisations corporelles PF	-	560'878
140 Immobilisations corporelles	5'230'540	4'796'738
142 Immobilisations incorporelles	57'790	20'799
145 Participations, capital social	10	10
Passif	8'332'214	9'417'073
200 Engagements courants	131'022	129'222
201 Engagements financiers à court terme	131'499	600'522
204 Passifs de régularisation	261'354	1'269'718
206 Engagements financiers à long terme	120'000	242'334
209 Engagements financ. spéc. et fonds capitaux tiers	89'345	90'633
290 Engagements/avances sur financement spéciaux	2'164'338	2'177'386
291 Fonds enregistrés sous capital propre	18'104	-
293 Préfinancements	-	-
294 Réserve de la politique budgétaire	897'551	437'551
299 Excédent/découvert du bilan	4'519'001	4'469'707

8. Annexes aux comptes annuels

8.1 Annexes A) et B) aux comptes annuels

A) Règles régissant la présentation des comptes annuels

Le MCH2 exige que les règles sur lesquelles se fonde la présentation des comptes soient clairement indiquées et que les dérogations à ces règles fassent l'objet d'une justification. Les corporations de droit public jurassiennes sont par ailleurs tenues de respecter les prescriptions cantonales en matière de présentation des comptes, en particulier le décret concernant l'administration financière des communes¹⁵ (ci-après DCom). En conséquence, elles utiliseront toutes le texte standard ci-dessous :

Règles applicables à la présentation des comptes

Les comptes annuels de la commune de Muriaux ont été clos conformément au DCom ainsi qu'aux directives établies par le Délégué aux affaires communales.

En application de l'article 4, alinéa 1 du DCom, les comptes se fondent sur le modèle comptable harmonisé 2 pour les cantons et les communes (MCH2) selon le manuel de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances. Dans certains domaines, les prescriptions cantonales s'écartent des recommandations concernant le MCH2.

B) Les raisons qui motivent d'éventuelles dérogations aux recommandations du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

Les dérogations au MCH2 qui résultent de la législation cantonale sur les communes sont énumérées ci-dessous :

- Concernant la recommandation N° 4, les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés contrairement à ladite recommandation qui prévoit une comptabilisation dans les charges extraordinaires.
- Concernant la recommandation N° 4 et la directive N° 1 du délégué aux affaires communales, les investissements consentis avant la mise en œuvre du MCH2, soit avant le 1^{er} janvier 2020, sont amortis selon les dispositions du décret concernant l'administration financière des communes du 21 mai 1987 et selon les décisions d'approbation du délégué aux affaires communales ainsi que du plan financier communal.
- Concernant la recommandation N° 6, le patrimoine administratif ne sera pas réévalué lors de la mise en œuvre du MCH2.
- Concernant la recommandation N° 8 et la directive N° 2 du délégué aux affaires communales, les préfinancements du patrimoine administratif peuvent exceptionnellement être autorisés pour un investissement conséquent devenu indispensable à la collectivité publique. Cette opération nécessite l'approbation du Délégué aux affaires communales ainsi que l'autorisation de l'organe compétent. Les préfinancements du patrimoine financier ne sont pas autorisés.

¹⁵ RSJU 190.611

- Concernant les bourgeoisies et autres collectivités soumises à l'impôt, les amortissements complémentaires, les provisions, les réserves d'amortissement et les rectifications de valeur sont régis par les prescriptions de la législation fiscale.
- Concernant la recommandation N°12, un délai à la clôture des comptes 2021 est accordé pour l'élaboration de la comptabilisation des immobilisations.
- Concernant la recommandation N° 13, celle-ci ne sera pas appliquée immédiatement. Une étude de faisabilité doit encore être menée.

Muriaux, le 3 juin 2024

Au nom de la commune de Muriaux



Nathalie Donzé
Maire

(signature)



Evelyne Frésard
Caissière communale

(signature)



Grégory Lapaire
Conseiller communal

(signature)

8.2 Annexe C) aux comptes annuels

Etat des capitaux propres

L'état des capitaux propres présente les causes des changements intervenus. La réévaluation de différents éléments du patrimoine financier pourrait entraîner des changements dans les réserves liées à l'évaluation.

En droit :

L'article 32, lettre c) du décret concernant l'administration financière des communes prévoit que l'annexe aux comptes annuels contienne l'état des capitaux propres.

Les soldes des fonds « Abris PC » sont comptabilisés sous **capitaux de tiers** (compte 20910.xx).

Explications :

2900 Financements spéciaux enregistrés sous capital propre

Afin de ne plus dissimuler les résultats des financements spéciaux par des prélèvements ou attributions aux fonds afin d'obtenir l'équilibre, les résultats desdits financements seront dorénavant comptabilisés au passif du bilan sous capital propre (compte 2900).

2930 Préfinancements (réserve pour projet à venir)

En principe, les préfinancements ne sont pas autorisés afin de respecter la règle de l'équité intergénérationnelle. Cependant, le maintien de la valeur relatif à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement des eaux est obligatoire et devra être comptabilisé sous les comptes 29302 et 29303 en application de la loi sur la gestion des eaux¹⁶. Il n'est pas autorisé de recourir à des préfinancements pour couvrir des charges du compte de résultats.

29600 Réserves liées au retraitement du patrimoine financier (voire directive COM N°3)

Dès la mise en œuvre du MCH2, aucune attribution ni prélèvement ne pourra être effectué. Dès le 1^{er} décembre 2021, ce compte sera dissout et le solde transféré sous compte 2999 « Résultat cumulé des années précédentes ».

29601 Réserves liés au retraitement du patrimoine financier (voire directive COM N°3)

Idem que compte 29600.

2990 Résultat annuel

Ce compte présente le solde du résultat cumulé du compte de résultats.

¹⁶ LGEaux/RSJU 814.20

8.2.1 Tableau de l'état des capitaux propres

	Etat au 01.01.23	Mouvements exercice 2023	Résultat 2023	Etat au 31.12.23
Fonds approvisionnement en eau	188'651	-	16'962	205'613.46
Fonds des déchets	110'852	-	5'218	116'070
Fonds pâturages Muriaux	560'787	-	-20'598	540'189
Fonds pâturages Peuchapatte	282'467	-	3'361	285'828
Fonds entretien chemins Muriaux	299'584	-9'535	4'423	294'472
ds entretien chemins Peuchapatte	200'642	-	19'967	220'609
Fonds des forêts	498'057	-14'743	-	483'314
Fonds taxe de séjour	36'347	-	-	36'347
Réserve de politique budgétaire	437'551	460'000	-	897'551
Réserve générale	4'469'707	-	49'294	4'519'001
	7'084'644	435'722	78'627	7'598'994

8.2.2 Commentaires sur le tableau de l'état des capitaux propres

a) Financements spéciaux (comptes 2900)

A l'exception du fonds des Pâturages de Muriaux, dont l'exercice est déficitaire en raison de dépenses supplémentaires, les différents périmètres de résultats permettent d'alimenter les fonds.

Tous les fonds de financements spéciaux permettent aujourd'hui d'anticiper les projets à venir ou d'éventuels éléments exceptionnels.

A noter qu'un nouveau fonds libre de réserve forestier a été créé au terme de l'exercice 2023 afin d'y verser le résultat dégagé par les forêts (CHF 18'104.- pour 2023). L'objectif est que les bénéfices liés aux forêts puissent être mis en fonds en vue d'une utilisation exclusivement liée aux forêts.

b) Fonds enregistrés sous capital propre (comptes 2901)

-

c) Réserves des domaines de l'enveloppe budgétaire (comptes 2920)

-

d) Préfinancement / maintien de la valeur (comptes 2930)

-

e) Réserve de politique budgétaire (comptes 2940)

Etant donné les produits exceptionnels de l'exercice 2023, le Conseil propose à l'Assemblée de porter à la réserve de politique budgétaire la somme de CHF 460'000.-, correspondant au 100 % de la vente de la Louvière et au 2/3 des recettes fiscales supplémentaires.

f) Réserve liée au retraitement des placements du PF (comptes 29600)

-

g) Réserve liée au retraitement des immobilisations corporelles PF (comptes 29601)

-

h) Excédent ou découvert au bilan (comptes 2990)

Grâce à l'exercice bénéficiaire, le compte général est bonifié de près de CHF 50'000.-, ce qui le porte à plus de 4.5 MCHF.

8.3 Annexe D) aux comptes annuels

Tableaux des provisions

Veillez annexer les tableaux des provisions à court terme, long terme ainsi que le tableau du total des provisions.

N/A

8.4 Annexe E) aux comptes annuels

Tableaux des participations et des garanties

Veillez annexer le tableau des participations ainsi que le tableau des garanties.

TABLEAU DES PARTICIPATIONS (EN CHF)	Capital	Participation	Valeur comptable	Valeur d'acquisition	Flux financiers	Commentaire
GROUPEMENTS DE COMMUNES					-15 298	
SIS Franches-Montagnes Centre					-15 298	Part communale
Triage Forestier Doubs - Plateau					0	Part communale
SYNDICATS DE COMMUNES					-162 599	
Syndicat pour l'alimentation des Franches-Montagnes en eau potable (SEF)					-104 997	Achat d'eau
Syndicat des écoles secondaires des Franches-Montagnes					-57 603	Part communale
PERSONNES MORALES DE DROIT PRIVÉ			10	103 800	0	
Compagnie des chemins de fer du Jura SA, Tavannes	10 850 000	0.01%	1	1 000	0	
Adapart SA, Saignelégier	633 500	0.16%	1	1 000	0	
Manège des Franches-Montagnes SA - Muriaux	235 000	1.06%	1	2 500	0	
Manège des Franches-Montagnes SA - Peuchapatte	235 000	0.43%	1	1 000	0	
Actions Landi ArcJura SA	4 000 000	0.01%	1	300	0	
Centre de Loisirs des Franches-Montagnes SA	1 681 550	2.6%	1	43 500	0	
Partis sociales Clos Henri		5 parts	1	500	0	
Téléski les Breuleux SA	290 000	0.17%	1	500	0	
Thermobois SA, Courchavon	1 000 000	1.50%	1	15 000	0	
Vadec SA, la Chaux-de-Fonds	18 000 000	0.21%	1	38 500	0	
SOCIÉTÉS SIMPLES, EN NOM COLLECTIF	Néant					
RAPPORTS CONTRACTUELS	Néant					

TABLEAU DES GARANTIES (EN CHF)	Rapport juridique	Total dettes garanties	Part aux dettes 2022	Part aux dettes 2021	Flux financiers	Commentaire
ENTREPRISES DE DROIT PRIVÉ						
Centre de Loisirs des Franches-Montagnes SA	Garantie déficit				-71 723	Part au déficit
ENTREPRISES DE DROIT PUBLIC						
Syndicat pour l'alimentation des Franches-Montagnes en eau potable (SEF)	Co-débiteur	0	0	0	0	
Syndicat des écoles secondaires des Franches-Montagnes	Co-débiteur	0	0	0	0	
CONTRATS DE DROIT PUBLIC	Néant					
AUTRES ENGAGEMENTS/LEASING	Néant					

8.5 Annexe F) aux comptes annuels

Tableaux des immobilisations et des informations détaillées sur les placements de capitaux

Veillez annexer les tableaux des immobilisations du patrimoine administratif et du patrimoine financier ainsi que ceux des autres immobilisations du patrimoine administratif.

Immobilisation du PA	V. acquisition ou au 31.12.2020	V. 31.12.23
10840.00 - Bâtiments du PF	452'678.15	443'624.59
14000.61 - Pâturages	896'850.00	896'850.00
14000.62 - Terrains agricoles, prés	1'710.00	1'710.00
14000.64 - Sur com. Villeret	5'660.00	5'660.00
14000.67 - Ban du Peuchapatte	117'400.00	117'400.00
14000.68 - Ban de Cormoret, Peuch.	1'860.00	1'860.00
14000.69 - Ban de Muriaux, Peuch.	12'120.00	12'120.00
14000.70 - Ban de Villeret, Peuch.	315'930.00	315'930.00
14000.71 - Pâturages, Peuch.	43'710.00	43'710.00
14000.72 - Terrains agricoles, Peuch.	6'900.00	6'900.00
14001.81 - Zone mixte, places parc	1'480.00	1'480.00
14010.01 - Route Muriaux Sud 2020	25'299.99	24'667.49
14010.02 - Drainages chez Romain 2019	12'880.00	9'676.00
14010.03 - Chemins communaux	140'000.00	126'500.00
14011.02 - Dessertes agricoles 2020, travaux terminés	200'461.40	195'449.87
14011.03 - Dessertes agricoles 2021, travaux terminés	188'867.10	184'145.42
14011.04 - Eclairage public 2022	23'488.75	22'314.31
14011.05 - Chemin Charmattes 2022	26'725.60	26'057.46
14011.06 - Dessertes agricoles 2022, travaux terminés	346'736.62	265'938.50
14030.01 - Step Chaux-d'Abel (50 %)	24'077.18	20'871.56
14030.01 - Step Chaux-d'Abel (50 %)	24'077.18	20'871.56
14033.00 - Approvisionnement en eau	2'660.00	2'106.75
14033.01 - Déplacement conduite eau Roselet 2023	72'561.30	67'742.28
14039.00 - Autres ouvrages de génie civil du PA - Ouvrages, collecteurs	8'796.40	6'893.65
14039.01 - Réservoir d'eau Peuchapatte 2021-2022	96'444.46	74'950.90
14040.01 - Ecole Emibois	914'996.00	896'696.08
14040.02 - Crédit agricole, loge Dax 2014	13'800.00	-
14040.03 - Ferme les Fonges	307'464.55	255'570.71
14040.09 - Toit remise Chaux-d'Abel 2021 (50 %)	21'910.55	21'472.34
14040.09 - Toit remise Chaux-d'Abel 2021 (50 %)	21'910.55	21'472.34
14040.11 - Dalle grange Daxelhofer 2021	35'400.00	34'692.00
14040.12 - Bergerie La Chaux-d'Abel (50 %)	154'262.65	151'177.40
14040.12 - Bergerie La Chaux-d'Abel (50 %)	154'262.65	151'177.40
14040.13 - RESERVOIR PEUCHAPATTE 2021	47'800.00	47'202.50
14040.14 - Infrastructures Pâturages Peuchapatte 2023	23'467.55	22'998.20
14040.18 - Assainissement énergétique école Emibois 2023	8'700.30	8'700.30
14040.19 - Place de jeux Emibois 2023	46'116.40	44'271.74
14042.51 - Hangar pompe Muriaux	12'400.00	9'752.00
14042.52 - Hangar pompe Emibois	60'100.00	46'698.00
14042.53 - Hangar pompe Cerneux-Veusil	1'900.00	1'462.00
14042.54 - Hangar pompe Peuch	15'700.00	11'986.00
14043.00 - Bâtiments - Assainissement des eaux (usées et pluviales)	44'862.60	34'576.62
14201.00 - Logiciel Urbanus	36'867.40	29'493.92
14290.01 - Comité infrastructures et bâtiments honoraires	2'000.00	2'000.00
14297.00 - Révision PAL honoraires	34'502.55	26'295.90
Total	5'007'798	4'713'126

8.6 Annexe H) aux comptes annuels

Les indicateurs financiers

8.6.1 Quotient d'endettement net

Le quotient d'endettement net indique la part des revenus fiscaux (impôts directs des personnes physiques et des personnes morales) ainsi que des prestations de la péréquation financière qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette. Une valeur négative atteste de l'existence d'une fortune nette.

< 0%	Très faible endettement net
0% à 50%	Faible endettement net
50% à 100%	Endettement net moyen
100% à 150%	Endettement net élevé
> 150%	Endettement net très élevé

Quotient d'endettement net sans les financements spéciaux **-145.55 %**

Commentaires :

La commune de Muriaux dispose d'une fortune nette, qui constitue une solide capacité à investir en cas de besoin. Cette situation permet également des économies importantes en frais financiers, en particulier en période de hausse des taux d'intérêts.

8.6.2 Degré d'autofinancement

Le degré d'autofinancement détermine la part des revenus affectée au financement des investissements nouveaux. S'il est supérieur à 100%, il permet le financement d'investissements ou conduit à un désendettement, tandis que s'il est inférieur à 100%, il entraîne un nouvel endettement ou emprunt. Cet indicateur peut considérablement varier d'une année à l'autre, en particulier dans les petites corporations dès lors qu'elles investissent à intervalles irréguliers. Il ne peut donc être apprécié que sur plusieurs années.

$\geq 100\%$	Idéal
70% à 100%	Bon à acceptable
< 70%	Problématique

Degré d'autofinancement sans les financements spéciaux **>100.00 %**

Commentaires :

Le degré d'autofinancement ne peut pas être calculé, car les investissements nets hors financements spéciaux sont négatifs pour 2023 (- 94'900.35) en raison de subventions reçues pour des investissements antérieurs. A noter que la capacité d'autofinancement de la commune sans les financements spéciaux était de CHF 541'211.- en 2023. Le degré d'autofinancement reste donc à 100 % jusqu'à concurrence de CHF 541'211.- d'investissements.

8.6.3 Quotité de la charge des intérêts

La quotité de la charge des intérêts indique la part des revenus qui est absorbée par les intérêts nets. Plus elle est élevée, plus l'endettement est important. A l'inverse, moins elle est élevée et plus grande est la marge de manœuvre financière de la collectivité. Une quotité de la charge des intérêts négative signifie que les revenus du patrimoine sont supérieurs au montant des intérêts de la dette.

< -1%	Charge extrêmement faible
-1% à 0%	Charge très faible
0% à 1%	Charge faible
1% à 2%	Charge moyenne
≥ 2%	Charge élevée

Quotité de la charge des intérêts sans les financements spéciaux **-0.45 %**

Commentaires :

Une quotité d'intérêts négative signifie que la commune dispose d'un produit d'intérêt plutôt que d'une charge d'intérêt. En 2023, le produit net des intérêts s'est élevé à CHF 4'978.-.

Il devrait s'améliorer sensiblement dès 2024, grâce au remboursement de différents crédits à fin 2023.

8.6.4 Dettes brutes par rapport aux revenus

La dette brute par rapport aux revenus permet d'évaluer la situation d'endettement, et en particulier de déterminer si l'endettement est proportionné compte tenu des revenus obtenus. Cet indicateur renseigne sur le pourcentage des revenus nécessaire au remboursement de la dette brute en une seule fois.

≤ 50%	Très bon
50,1% à 100%	Bon
100,1% à 150%	Moyen
150,2% à 200%	Mauvais
> 200%	Critique

Dettes brutes par rapport aux revenus sans les financements spéciaux **24.49 %**

Commentaires :

La dette brute représente 24.49 % des revenus courants de la commune, soit un endettement très faible en regard des revenus.

8.6.5 Quotité d'investissement

La quotité d'investissement renseigne sur le rapport entre les activités d'investissement et les charges annuelles globales. Cet indicateur ne permet toutefois pas à lui seul de tirer des conclusions sur la situation financière de la commune.

≤ 10%	Peu important
10,1% à 20%	Importance moyenne
20,1% à 30%	Importantes
> 30%	Très importante

Quotité d'investissement sans les financements spéciaux

2.06 %

Commentaires :

Sans les financements spéciaux, les investissements bruts se sont élevés à CHF 44'010.- en 2023.

La quotité d'investissement pourrait augmenter dès 2025, en raison des projets à venir sur les bâtiments communaux (assainissement énergétique), sous réserve de l'approbation par l'assemblée communale.

8.6.6 Quotité de la charge financière

La quotité de la charge financière indique l'incidence des frais financiers sur le budget. On entend par charge financière la somme des intérêts nets, des amortissements et des réévaluations. Cet indicateur permet de constater dans quelle mesure les revenus courants sont absorbés par le service de la dette et les amortissements planifiés. Une hausse de ce taux équivaut à une réduction de la marge budgétaire.

< 5%	Faible charge
5% à 15%	Charge supportable
15% à 25%	Charge élevée à très élevée
> 25%	Charge à peine supportable

Quotité de la charge financière sans les financements spéciaux

7.03 %

Commentaires :

Malgré un produit d'intérêt net, les amortissements (CHF 82'498.- en 2023) représentent une charge relativement importante pour la commune. Avec une quotité de 7.03 %, la commune de Muriaux conserve cependant une marge importante pour amortir de futurs investissements.

8.6.7 Endettement net en francs par habitant

L'endettement net en francs par habitant sert à mesurer l'importance de la dette et doit être apprécié en même temps que la capacité financière de la commune (quotité d'autofinancement). Une valeur négative reflète l'existence d'une fortune nette par habitant.

< 0	Fortune nette
0 à 1'000	Endettement faible
1'001 à 3'000	Endettement moyen
3'001 à 5'000	Endettement haut
> 5'000	Endettement critique

Endettement net en francs par habitant sans les financements spéciaux -4'574 francs

Commentaires :

La fortune nette par habitant murivalais est de CHF 4'574.-.

8.6.8 Quotité d'autofinancement (capacité d'autofinancement)

La quotité d'autofinancement, également appelée capacité d'autofinancement, reflète la capacité d'une commune ainsi que sa marge de manœuvre budgétaire. Cet indicateur renseigne sur la part des revenus pouvant être affectée au financement d'investissements ou au désendettement.

> 20 %	Bonne
10% à 20%	Moyenne
< 10%	Faible

Quotité d'autofinancement sans les financements spéciaux

49.05 %

Commentaires :

La capacité d'autofinancement 2023 est impactée positivement par la vente de la Louvière.

8.6.9 Quotité de la charge des intérêts nets

La quotité de la charge des intérêts indique la part de revenus qui est absorbée par les intérêts nets. Plus elle est élevée et plus l'endettement est important. A l'inverse, moins elle est élevée et plus grande est la marge de manœuvre financière de la collectivité. Une quotité de la charge des intérêts négative signifie que les revenus du patrimoine sont supérieurs au montant des intérêts de la dette. Cet indicateur reflète donc la situation financière de la commune.

< 2% Faible
2% à 5% Moyenne
5% à 8% Forte
> 8% Très forte

Quotité de la charge des intérêts nets sans les financements spéciaux **-21.33 %**

Commentaires :

Comme vu précédemment, les intérêts à eux seuls représentent un revenu net pour la commune. En y ajoutant les loyers perçus sur les différents biens loués, ainsi que la vente du bâtiment de la Louvière, la quotité de la charge des intérêts nets est fortement négative, signe d'une excellente situation financière.

8.6.10 Quotient de l'excédent au bilan

Le quotient de l'excédent du bilan est en quelque sorte le thermomètre renseignant sur l'état de santé des capitaux propres. Une valeur négative signifie un découvert au bilan. L'évolution de cet indicateur doit être observée sur plusieurs années.

≥ 60% Elevé
30% à 60% Moyen
< 30% Faible

Quotient de l'excédent au bilan sans les financements spéciaux **281.42 %**

Commentaires :

L'excédent au bilan (~ 4.5 MCHF, hors réserve de politique budgétaire et résultat année 2023) permet d'afficher un quotient très élevé.